

• ANNONCES LÉGALES

COMMUNAUTÉ COMMUNES DES PORTES EURÉLIENNES D'ILE-DE-FRANCE

Avis d'enquête publique première modification de droit commun du Plan Local d'Urbanisme intercommunal du VAL-DE-DROUETTE

Durée de l'enquête : **mardi 2 avril 2024 à 9 h 00 au vendredi 3 mai 2024 à 12 h 00**, soit 32 jours.

Par arrêté du 3 octobre 2023, le Président de la Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Ile-de-France a prescrit la 1^{re} modification de droit commun du Plan Local d'Urbanisme intercommunal du Val-de-Drouette, ainsi que les modalités de concertation.

Par arrêté du 27 février 2024, le président de la Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Ile-de-France a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative à cette modification.

A cet effet, Monsieur le Président du Tribunal Administratif d'ORLEANS a désigné **Monsieur Alain FERRAND** en qualité de Commissaire-Enquêteur.

L'enquête publique se déroulera du **mardi 2 avril 2024 à 9h au vendredi 3 mai 2024 à 12h**, soit une durée de 32 jours.

Le siège de l'enquête publique sera le siège de la Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Ile-de-France, situé au 22, rue de Savonnière, 28230 ÉPERNON.

Monsieur le Commissaire-Enquêteur tiendra des permanences suivantes :

– à la mairie d'ÉPERNON le **mardi 2 avril de 9 à 12h**,

– à la mairie de DROUE-SUR-DROUETTE le **samedi 13 avril de 9h à 12h**,

– à la mairie de SAINT-MARTIN-DE-NIGELLES le **mardi 16 avril de 9h à 11h30**,

– à la mairie de GAS le **jeudi 18 avril de 9h à 12h**,

– à la mairie de HANCHES le **vendredi 3 mai de 9h à 12h**.

Pendant la durée de l'enquête publique, chacun pourra prendre connaissance du dossier sur place, en version papier :

– au siège de la Communauté de communes, 22, rue de Savonnières, 28230 ÉPERNON,

– à la mairie d'ÉPERNON, 8, rue du Général Leclerc, 28230 ÉPERNON,

– à la mairie de DROUE-SUR-DROUETTE, 1, rue de la Mairie, 28230 DROUE-SUR-DROUETTE,

– à la mairie de SAINT-MARTIN-DE-NIGELLES, 14, rue Jean Moulin, 28130 SAINT-MARTIN-DE-NIGELLES,

– à la mairie de GAS, 10, rue de l'École 28320 GAS,

– à la mairie de HANCHES, 30, rue de la Barre, 28130 HANCHES,

– sur le site internet des communes du Val de Drouette :

<https://ville-epernon.fr/>

<https://www.ville-hanches.fr/>

<https://www.gas-mairie.info/>

<https://www.mairie-droue-sur-drouette.fr/>

<https://www.villesmdn.fr/>

– sur le site de la communauté de communes des Portes Euréliennes d'Ile-de-France : www.porteseuréliennesidf.fr

– soit sur un poste informatique mis à la disposition du public dans les mairies.

Les observations concernant la modification du PLUi du Val-de-Drouette pourront être inscrites sur un des registres situés dans les mairies d'ÉPERNON, HANCHES, DROUE-SUR-DROUETTE, GAS ET SAINT-MARTIN-DE-NIGELLES. Elles pourront également être adressées par écrit :

– soit par courriel à l'adresse suivante : valdedrouette.enquetepublique@porteseuréliennesidf.fr

– soit adressées par courrier à la Communauté de communes à l'adresse suivante : Monsieur le Commissaire-Enquêteur, Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Ile-de-France, 22, rue de Savonnières, 28230 ÉPERNON.

Les courriels et courriers reçus et enregistrés sont réservés à l'usage unique de l'enquête publique en cours et seront consultables sur le site de la Communauté de communes et communiqués au Commissaire-Enquêteur qui les annexera au registre de l'enquête.

Le rapport et les conclusions du Commissaire-Enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis, en mairie et à la Communauté de communes, aux jours et heures d'ouverture et ce pour une durée d'un an.

SARL SOLANE

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 7.500 €
Siège social 1, rue Gérard Tremblay
Le Boulay
28800 PRÉ-SAINT-ÉVROULT
445 357 270 RCS CHARTRES

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 mars 2024, **M. Théo SADORGE-HARDY** demeurant au siège social de la société, a été nommé gérant en remplacement de **M. Hervé SADORGE-HARDY**, démissionnaire.

A compter de cette date, **MM. Franck SADORGE-HARDY** et **Théo SADORGE-HARDY** sont tous deux gérants de la société.

Pour avis.

Changement de régime matrimonial

Suivant acte reçu par **Maître Séverine BOUIX-ECHIVARD**, Notaire de la société dénommée **EURIDIS NOTAIRES**, titulaire d'un Office Notarial à SENONCHES (Eure-et-Loir) 46, rue de la Ferté Vidame, CRPCEN 28077, le 25 mars 2024, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle avec clause d'attribution intégrale au conjoint survivant entre : **Monsieur Gérard, Eugène, Germain JEANNE**, retraité et **Madame Rose-Marie Rolande Henriette BLIN**, retraitée, demeurant ensemble à SAINT-MAURICE-SAINT-GERMAIN 28240, 5, route de la Fauchetterie. **Monsieur** est né à SAINT-GERMAIN-DE-MONTBRON 16380, le 8 août 1942, **Madame** est née à CHARTRES 28000, le 15 juin 1952. Mariés à la mairie de LE THIEULIN 28240, le 2 juin 1973 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Monsieur est de nationalité française.

Madame est de nationalité française.

Résidents au sens de la réglementation fiscale.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion, le Notaire.

Avis de saisine de légataire universel Délai d'opposition

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n° 2016-1547 du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 13 mars 2024, **Mme Yvette, Bernadette DEGLOS** demeurant à NOGENT-LE-ROI 28210, route de Vaubrun, EHPAD Mesquite et Auguin a consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du Procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par **M^e Muriel BORG**, Notaire associé, membre de la Société Par Actions Simplifiée de Notaires **Muriel BORG et Céline BOZELLEC, Notaires associés**, titulaire d'un Office Notarial dont le siège est à ÉPERNON 28230, 18, rue du Général LECLERC, le 13 mars 2024, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : **M^e Muriel BORG**, notaire à ÉPERNON 28230, 18, rue du Général Leclerc, référence CRPCEN : 28029, dans le mois suivant la réception par le Greffe de l'expédition du Procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

Édité par la S.A.R.L.

L'Écho de Brou

au capital de 41.600 €
Siège : 15, rue de la République, 28160 BROU
Tél. 02 37 47 00 52

Le directeur de la publication, responsable de la rédaction : **Jean-Claude BIZEAU**

Associés : M^{me} René BIZEAU
M. Jean-Claude BIZEAU

Abonnement : 1 an : 55 €

Journal habilité à publier les annonces judiciaires et légales pour l'Eure-et-Loir.
C.P.A.P. n° 1024 | 83766
Imprimerie de L'Écho de Brou
Toute reproduction interdite

ACPM



LE TRI
+ FACILE

